

MARCHANDISES MOUILLEES

Dans la récente inondation de Cornwall, un grand lot de Cotons, Cotonnades, Shirting, Cotons carreautes, Searsuckers pour robes, etc., etc., ont été endommagés par l'eau douce dans les grandes manufactures de Cornwall, et seront vendus sans délai à des prix qui en assureront la vente en quelques jours.

CETTE GRANDE VENTE COMMENCERA LUNDI, 21 COURANT

VENEZ A BONNE HEURE!

H. H. Pigeon & Cie.

Enseigne de la Boule d'Or. 551 Rue Sussex, coin de George.

LA MEILLEURE VALEUR POUR LE PRIX

THÉS VERTS		THÉS NOIRS	
Jenne Hyson, (bon).....	20 cts.	Congou, (bon).....	25 cts.
Poudre à canon, (de choix).....	30 "	" (choix extra).....	30 "
" (extra).....	35 "		
THÉS DU JAPON.			
Bon, (Feuille naturelle).....	18 cts.	Choix Extra (non-coloré).....	25 cts.
De choix ".....	20 "	" ".....	28 "
Très bon ".....	22 "	Garanti pur ".....	30 "
Choix extra ".....	23 "	" ".....	35 "

Pas de tirage au sort, vous achetez du Thé et ne payez que le plus bas prix possible du Thé. Pas d'argent gaspillé en vue de gagner du crédit dont le plus souvent vous n'avez pas besoin.

E. D. D'ORSONNES, Gérant,
143 et 145 RUE PRINCIPALE, HULL.

TELEGRAPHIE

Vol
Québec, 17.—Les voleurs ont visité le village Bienville ces jours derniers.
D'abord, samedi dans la nuit, ils ont profité du temps où M. Marcel Lapointe et sa famille étaient en promenade chez leurs parents à Beauport, pour pénétrer dans sa maison où ils ont enlevé une horloge. Les voleurs ne se sont pas contentés de voler, mais ils ont commis des dégâts considérables et des saletés dignes de pourceux.
Mardi soir ils sont allés visiter l'établissement de Ouellette, confiseur, et ont enlevé un quart de farine et \$5 en argent.

Ce sont probablement les mêmes qui ont opéré chez M. Lapointe, car les dégâts et saletés commis chez M. Ouellette sont à peu près semblables.

La police a été notifiée du fait, et hier, le sergent Harpe, de la police provinciale, accompagné du chef de police D-mis, de cette ville, a passé une partie de la journée à faire des recherches.

Accident à un enfant
Québec, 27.—Un accident a failli plonger dans le deuil la famille de M. Louis J. Demers, l'aîné des enfants de M. Demers, âgé de 6 ans, est tombé du toit des ateliers de l'événement, dans la rue Garneau, et c'est un miracle si le pauvre enfant ne s'est pas tué dans cette chute de quarante-cinq pieds.

Heureusement qu'à la hauteur du troisième étage il rencontra dans sa chute un fil télégraphique qui lui changea sa position et il tomba assis sur un amas de neige dans la rue. On pourrait croire qu'à cette chute terrible le pauvre enfant aurait eu les membres brisés, mais il n'en fut rien et à part une vive douleur à la tête que lui donna la concussion, il s'en retira sain et sauf.
Il y a certainement un Dieu pour les enfants.

Le pape et le cardinal Gibbons
Rome, 18.—Dans son entrevue avec le cardinal Gibbons, le pape a dit hier : "Vous êtes certainement directeur, car l'Eglise catholique de l'Amérique jouit de la plus grande liberté civile. Ses évêques n'ont d'autre chose à faire que de vivre comme des pasteurs gardant leurs troupeaux."
Dans son entrevue avec le cardinal Ta chereau, le pape a parlé longuement de l'Angleterre et de ses colonies.

On croit que le patriarche d'Arménie sera fait cardinal.

UN REVE

Le rêve a été traité d'une manière exquise par mon ami Walter Clech dans son dernier Bric-à-bac. Il me pardonnera si je lui emprunte ce titre d'un de ses charmanis côtés de la vie, non pour y ajouter des définitions, mais pour l'illustrer en quelque sorte, en racontant un songe que j'ai fait il y a quelque temps.
Un vrai songe, vous comprenez ?

Je faisais un voyage; je me rendais je ne sais où; nous étions en pleine mer, quand crac ! au milieu de la galette générale, je tombe frappé raide mort; j'avais l'œil la

rampe, comme on dit dans le langage imagé de l'argot parisien. Mais, soit par politesse, soit par affection, mon esprit n'avait pas en core quitté mon corps et par conséquent je voyais tout ce qui se passait, j'en entendais tout; même il me semble que je lisais la pensée de ceux qui étaient autour de moi. Je remarquai que les plus pressés à me donner leur soins, inutiles d'ailleurs, étaient ceux qui étaient les plus contents de ma démise.

Je vis les larmes sincères de mes parents et amis, et les regrets affectés des soi-disant amis. Un court service mortuaire et ce fut tout. On me lança à la mer d'après la coutume, avec un poids au pieds.

On entend le bruit sourd d'un corps qui frappe la mer avec force... L'eau rejait et retombe sur cette fosse, qui s'est creusée d'elle-même, comme les poignées de terre que l'on jette sur la tombe d'un parent chéri ou d'un ami regretté.

Je me sentis descendre... descendre... jusqu'à un certain point où je restai comme suspendu entre deux eaux—Je ne pouvais ni descendre plus bas, ni remonter—je reposais, flottant dans ce fluide dense et léger à peut-être mille pieds de la surface. "C'est ici pensais-je, que je dois rester, comme un cornichon, jusqu'au grand jour du jugement dernier."

L'obscurité était profonde, mais par l'esprit, je voyais aussi clairement que si l'on eût fait grand jour.

J'apercevais autour de moi des objets qui grossissaient à vue d'œil. C'étaient des requins cherchant leur proie. Je les vois encore avec leurs hideuses mâchoires, m'attaquant furieusement, me démantelant et me déchirant à belles dents. En quelques secondes je fus écartelé, mais sans ressentir aucune douleur; j'avais sans doute oublié d'amener cette bonne compagnie avec moi dans l'autre monde. Un des requins me sépara une jambe du corps et se dirigea vers le sud, un autre un bras et il mit le cap sur le nord. Chacun prit sa part et ils parurent se diriger dans des directions opposées, ne voulant pas, je suppose, être dérangés ou interrompus dans leur travail de mastication et de digestion.

Et moi de m'écrier mentalement pendant ce dépècement: "Surtout, messieurs! ne vous privez de rien! mais je ne sais où diable j'irai chercher mes os quand le temps viendra qu'il me les faudra produire!" U se chose m'irrita beaucoup: pas un des requins ne toucha à ma tête. Plusieurs d'entre eux la flairèrent mais ils dédaignèrent. Je fus beaucoup froissé de ce manque d'égard, mais j'attribuai cela à une absence de goût chez messieurs les requins, et je les excusai.

Comme j'étais ces dissertations, voilà la meilleure et la seule partie de moi-même qui restait, qui commença, sans provocation aucune, à décrire des zig-zags impossibles. J'en étais tout étourdi! Mais cette promenade fantastique fut de courte durée. Un requin plus noir et plus migré que les autres, qui sans doute n'avait pas louché depuis plusieurs jours, la happa au passage, et la dernière partie de moi-même s'engouffra dans son énorme réservoir, ou je la sentis se balloter comme une patate dans un sabot...

Mais soudain tout est ténébreux... l'éprit s'envole... je dors.

Dites donc à présent que les rêves ne sont pas amusants.

LEONCE LABELLE.
Ottawa, 11 février 1887.

DANS LA CAPITALE

Feu de bivouac
Depuis longtemps les membres du club de Raquettes "Frontenac" avaient formé le projet d'aller s'amuser à la tueur d'un feu de bivouac. Hier soir, l'essai en a été fait, et ceux qui ont pris part sont revenus enchantés de leur excursion.

Chacun était muni de provisions et rendu dans le bois, un feu fut de suite allumé et bientôt l'eau bouillait dans la chaudière suspendue au bout d'une longue perche.

Une poignée de thé jetée dans l'eau, que quelques minutes d'attente pour donner le temps à l'infusion de se faire, voilà les préparatifs terminés pour passer une couple d'heures agréablement. Avant de commencer à attaquer les provisions, une battue est faite dans le bois pour se procurer des branches sèches. Bientôt une pile énorme est entassée sur le feu et soudain une grande clarté illumine la forêt. Maintenant en avant la gaieté! Une couple de tasses de bon thé, le bon thé que l'on boit dans les camps, quelques tranches de lard et de pain et tout le monde se sent disposé à s'amuser.

Les pipes se bourrent et alors commencent les histoires et les chansons.

C'est ainsi que s'est passée la soirée de jeudi. L'essai a parfaitement réussi et tout le monde était d'avis que l'on avait eu tort de ne pas commencer plus tôt. Il était minuit quand les raquetteurs rentrèrent dans la ville en chantant de joyeux refrains.

Fermes d'expérimentation
Le premier bulletin des fermes expérimentales vient d'être publié par le professeur Saunders. Il y explique les conditions de l'établissement de ces fermes et dit que le gouvernement va donner le site d'une ferme à Morley, Territoire du Nord-Ouest. On y instruira les jeunes sauvages des connaissances agricoles.

Pour Manotick
M. Geo. Howa, J. R. Esmond et J. K. Foran sont partis aujourd'hui pour Manotick, où ils doivent assister ce soir à une assemblée en faveur de M. Mackintosh.

Bal
Le grand bal sous les auspices des messieurs du club de la Côte Taché, a eu lieu hier soir au Russell. La musique était fournie par un excellent orchestre sous la direction de Professeur Duquette. La danse commença vers les 9 heures s'est continuée jusqu'à ce matin très tard. Tout l'éclat d'Ottawa assistait à cette fête, qui a été des plus brillantes.

Sommaire de comparatire lundi
M. P. Rochon a reçu hier, de Cornwall 67 caisses de marchandise endommagées par l'inondation de Cornwall; ces caisses occupent la moitié de la rue Rideau, au coin de la rue Nicholas; quelques-

unes des caisses ont été ouvertes et les marchandises jetées pêle-mêle sur les trottoirs comme si le courant les avait poussées dans cette direction de la rue. La conséquence a été que vers 3 heures M. P. Rochon a été prié de comparaître lundi matin sa s faute.

Les os et la peau
Un cultivateur offrait sur le marché By, jeudi matin, une quantité considérable de quartiers de moutons qui n'étaient certes pas dignes de figurer sur aucune table: la viande noire et malpropre était de si peu d'épaisseur qu'une carcasse complète de ces moutons—probablement morts seuls—ne pesait pas plus de 15 à 16 livres. L'inspecteur des marchés devrait veiller attentivement à ce que l'on n'offre pas en vente ces articles.

A travers la ville
—La police, hier, a fait l'arrestation d'une femme du nom de Patry, résidant sur la rue Friel et accusée de tenir une maison de réputation plus que douteuse; les autres occupantes de la maison ont aussi été mises sous les verrous.

—Ce matin a eu lieu à l'Eglise St. Patrice, les funérailles du Rév. P. Collins, décédé à Mont St. Patrice, après que la dépouille mortelle a été transportée au cimetière Notre-Dame pour y être inhumée.

—L'honorable M. Larivière, secrétaire provincial de Manitoba est au Russell.

—Le 1er mars, il y aura assemblée des membres de la compagnie de chemin de fer de la colonisation du Lac Témiscamingue au Palais Archépiscopal.

—L'échevin O'Keefe suggère de faire nettoyer tous les appartements de l'hôtel de ville par les femmes qui, chaque matin viennent mendier au bureau du maire.

—Une réunion du conseil de ville sera appelée pour lundi soir comme d'habitude, mais il est plus que probable qu'il n'y aura pas de quorum, vu qu'il n'y a rien de bien pressant devant le conseil et surtout par rapport à l'intérêt que tous portent à la lutte politique actuelle.

—Il est de nouveau tombé une assez forte couche de neige durant la nuit.

—Les "voyageurs" n'arrivent pas en très grand nombre à Ottawa depuis quelques jours vu le retard apporté à la coupe du bois par l'abondance de la neige.

Chère
Les pilules de Vallet sont le meilleur remède connu pour redonner aux joues leur teinte vermeille perdue par suite de maladie; ce remède est approuvé par l'Académie de Paris.

GRANDE EXCITATION

Chapeaux à moitié prix

Devient être vendus sans réserve afin de faire place pour les importations du printemps

AU MAGASIN DE
Mlle A. McDonald

521 RUE SUSSEX,
Quatrième porte de la rue York

CONFISERIES!

PÂTISSERIES.

Nouveau Poste Canadien-Français

A. TRUDEL et Frère,

PROPRIETAIRES.

540, RUE SUSSEX,

(Ancien poste de M. Brodriek)

MM. Trudel désirent informer le public d'Ottawa et des environs qu'ils tiendront constamment à leur nouveau poste toutes les confiseries désirables qu'ils manufactureront eux-mêmes; tels que pain-de-savoie, pour dîner de noces et pour fêtes, bombons de toute sorte, gâteaux, biscuits, dragées et tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de premier classe.

Les sous-signés, par leur longue expérience dans cette ligne de commerce sont en mesure de donner satisfaction à tous et comptent sur l'encouragement libéral des Canadiens-français de la capitale et du public en général.

On fera à des venir faire une visite.
A. TRUDEL et Frère.

Ottawa, 1er Dec., 1886.

AVIS

EST par le présent donné que demande à la Législature de Québec, à sa prochaine session au sujet de la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, pour un acte amendement l'acte d'incorporation de la dite Compagnie et lui accordant le privilège de s'amalgamer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps pour la completion de ce dit chemin de fer et lui permettant d'émettre des obligations portant hypothèques ou par l'extension de ses pouvoirs de construction d'autres branches ou autrement pour amener le dit acte d'incorporation pour d'autres fins.

H. B. MACKINTOSH,
Secrétaire de la Compagnie.

DATÉ à OTTAWA, ce
5 Janvier, 1887.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Ministère Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à minuit le 11 mars 1887 pour le transport des Malles de sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat à voir en termes de quatre années douze fois par semaine, aller et retourner, entre Aymer et Ottawa, à partir du 1er avril prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté sont en vente aux Bureaux de Poste d'Aymer, T. Trouville, Hull et Ottawa, et l'on pourra, aussi, se procurer les formulaires de soumission.

T. P. FRENCH,
Inspecteur des Postes
Bureau de l'Inspecteur des Postes
Ottawa, 16 février 1887.

AVIS

EST par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session au sujet de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation d'Ottawa, pour un acte amendement l'acte d'incorporation de la dite Compagnie et lui accordant le privilège de s'amalgamer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps pour la completion de ce chemin, et étendant ses pouvoirs de constructions d'autres branches de chemins de fer, et d'amener le dit acte d'incorporation pour tous autres objets.

H. B. MACKINTOSH,
Secrétaire de la dite Compagnie

DATÉ à OTTAWA, ce
5 Janvier, 1887.

Aux Electeurs

DE LA

CITÉ D'OTTAWA.

MESSIEURS,

A la demande d'un grand nombre d'électeurs de cette cité, j'ai consenti à poser ma candidature pour la cité d'Ottawa, à l'élection qui doit avoir lieu pour le Parlement du Canada.

J'appuierai comme j'ai toujours fait, le parti libéral-conservateur sous l'administration judiciaire digne le Canada a atteint une position de prospérité bien enviable.

Comptant sur l'appui sincère pour cette candidature de la part des électeurs de toutes nationalités et croyances, j'attendrai votre décision avec tous les égards de la reconnaissance comme appréciation de la faveur et confiance que vous avez si généreusement manifestées à mon égard au sujet de cette haute et honorable position.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs
Votre obéissant serviteur,

WM G PERLEY.

Ottawa, 15 nov. 1886.

IN THE SURROGATE COURT OF THE COUNTY OF GARLETON.

"Guardianship Notice"

NOTICE is hereby given that after the expiration of twenty days from the just publication of this notice, application will be made to the Judge of the Surrogate Court, of the County of Carleton, at his Chambers, in the Court House, in the City of Ottawa, by Pierre Hyacinthe Chabot, for an order appointing the said Pierre Hyacinthe Chabot guardian of his infants children Jean Leon Chabot, Albert Henri Chabot, Charles Emile Chabot, and Marie Louise Beatrix Chabot.

VALIN & ADAM,
Solicitors for Pierre Hyacinthe Chabot.
Ottawa, 28th January, A.D., 1887.